

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 28 Mai, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : FERRARIS Pierre, COLIN Alain (Pouvoir à GEROLT Didier), CHARPIGNY Mathilde. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MARCHES PUBLIC –M.A.P.A. – PRESTATION D'ASSISTANCE A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA STATION D'EPURATION : RESULTAT DE LA CONSULTATION

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'Entreprise Lyonnaise des Eaux – 71850 CHARNAY-LES-MACON d'un montant total annuel de 7979.53 € HT, pour la prestation d'assistance à la gestion technique et administrative de la station d'épuration de Romenay.
- précise que la durée du contrat sera d'un an renouvelable par tacite reconduction pour quatre périodes successives d'un an chacune (5 ans) et que le prix forfaitaire ne sera pas réactualisé jusqu'à la fin du contrat.
- a décidé, par 16 voix pour et 1 abstention, de valider le devis de l'Entreprise Lyonnaise des Eaux – 71850 CHARNAY-LES-MACON d'un montant annuel de 540.00 € HT soit 648.00 € TTC pour l'entretien des déversoirs d'orage de la commune.

LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

- a décidé, par 16 voix pour et 1 abstention, dans le cadre du projet de lotissement « Les Guiblanches 3 », d'opter pour l'assujettissement à la TVA – Régime Réel Normal.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : NOUVELLE REPARTITION DES ENFANTS EN PETITE ET MOYENNE SECTIONS MATERNELLES – MODALITES D'ORGANISATION A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2015

- a été informé qu'à la demande des enseignantes et en raison d'une nouvelle répartition pédagogique des élèves à compter de la rentrée de septembre 2015, un nouveau projet d'organisation du temps scolaire et périscolaire a été établi, avec de nouveaux groupes d'activités.
- a validé à l'unanimité les modalités d'organisation du temps scolaire de l'école de Romenay, qui sera appliqué à la rentrée scolaire 2015/2016 comme suit :
 - Demi-journée supplémentaire d'école le MERCREDI MATIN
 - Pas de service de restaurant scolaire le mercredi midi
 - 3 Heures d'activités péri-éducatives réparties sur 4 journées en séances d'1 Heure 30 minutes selon 4 groupes (selon l'âge des enfants)
 - Gratuité des activités péri-éducatives mises en place
- a validé à l'unanimité l'emploi du temps hebdomadaire « type » annexé à la délibération.
- a chargé M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

RESULTATS DE LA CONSULTATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE ROMENAY SUR LE DEVENIR DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

- a pris acte des avis des parents et note que l'avis favorable est majoritaire y compris chez les parents utilisateurs du service.
- va étudier les remarques et suggestions des parents et poursuivre sa réflexion pour une suppression de ce service facultatif à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

DOSSIER DE DECLARATION DE LA COMMUNE DE MONTPONT-EN-BRESSE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (EPANDAGE DES BOUES RESIDUAIRES DE LA STATION D'EPURATION DE MONTPONT SUR DES PARCELLES AGRICOLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE ROMENAY) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER

- a décidé, à l'unanimité, après étude du dossier de déclaration réalisé par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, de donner un avis favorable au projet.

ENQUETE PUBLIQUE LOI SUR L'EAU RELATIVE A LA REALISATION DU PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE D'ENTRETIEN SUR LA RIVIERE SEILLE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

- a pris connaissance du déroulement de l'enquête publique du 1^{er} juin 2015 au 1^{er} juillet 2015 et des dates des permanences qui seront tenues par le commissaire-enquêteur.
- formulera son avis lors de la réunion du conseil municipal de juin 2015, une fois l'enquête publique ouverte.

LA POSTE : PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE DE ROMENAY (DIMINUTION) A COMPTER DE LA FIN D'ANNEE 2015

- a validé, par 16 voix pour et 1 abstention l'amplitude horaire projetée de 17 heures.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. LABRANCHE Vincent pour la construction d'une maison d'habitation sur la propriété de M. GHEZA Alberto au lieudit « Loizette ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. CLERC Anthony pour la construction d'un abri de jardin en bois sur sa propriété au lieudit « Les Dourys – 832 Route de Sermoyer ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. GUERIN Yves pour la création de 3 ouvertures sur sa propriété au lieudit « La Belgique – 3482-3484 Route de Louhans ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par le SYDESL pour la mise en place d'un poste de transformation 250KVA au lieudit « Le Champ Bressan ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. POINSOT Jean-Pierre pour la construction d'un abri de jardin au lieudit « La Brosse – 496 Route de la Brosse ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la synthèse de la Préfecture de Saône-et-Loire sur les accidents de la route en 2014 en S. et L.
- du courrier du Tribunal de Commerce de Mâcon sur les réformes en cours.
- du courrier de Mme ARCHINARD – Infirmière – sur l'évolution du Cabinet d'infirmières de Romenay
- de la réponse du Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne relatif à l'élaboration du SCOT
- du courrier adressé à RPC SUPERFOS relatif au projet d'acquisition du bâtiment en Z.A. Les Benoîts.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

